



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-cinq mars à 19h00 s'est réuni en mairie, le Conseil Municipal de la commune d'Ingrannes sous la Présidence de M. POILANE Éric, Maire.

Date d'affichage et d'envoi de la convocation : le 18 mars 2025

Nombre de conseillers : 10

Nombre de présents : 10

Nombre de conseillers ayant donné procuration : 0

Nombre de votants : 10

Étaient présents :

POILANE Eric, Maire

RAPINE Robert MORIN Bernard, Adjoints

BAIN Guillaume, BLUSSON Nicolas, DUBOURG Hervé, LEITE Paul, MASSAS Jean-Christophe, MICHAUX Dany et

PERY Cécile, conseillers.

◆ AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Vu l'excédent de Fonctionnement 2024 du Budget Assainissement s'élevant à 12 853.06 €, Proposition d'affectation du résultat de fonctionnement :

1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	0.00 €
002 - Résultat de fonctionnement	12 853.06 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide de l'affectation du résultat de la façon suivante :

-Budget Primitif 2025 : article 002, Résultat de fonctionnement reporté : 12 853.06 Euros.

-Budget Primitif 2025 : article 1068 Virement à la section d'investissement : 00.00 Euros.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,
Jean-Christophe MASSAS

Pour extrait conforme,
Ingrannes, le 25 mars 2025
Le Maire,
Éric POILANE